

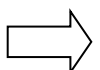
## IMMATRICULATION D'UNE SCS (Société en Commandité Simple) OU D'UNE SCA (Société en Commandite par Actions) PAR CREATION

Le dossier de formalité doit être constitué des documents suivants :

- [L'imprimé MO](#) en deux exemplaires complétés et signés en original par le dirigeant ou son mandataire
- [L'imprimé TNS](#) complété et signé en original pour chaque associé commandité personne physique
- [L'imprimé M'BE](#) complété et signé en original par le dirigeant ou son mandataire doit être déposé lors de la demande d'immatriculation au RCS accompagné des frais spécifiques (\*)

Attention, le CFE transmet cet imprimé sans vérification préalable au Greffe du Tribunal de Commerce (GTC) qui est seul compétent pour valider ladite demande en sa qualité de gestionnaire du Registre des Bénéficiaires Effectifs. **L'absence de ce document entraîne la non délivrance de l'extrait KBIS par le GTC.**

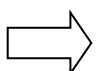
- **Un original des statuts** signés et paraphés par tous les associés
  - Joindre les annexes annoncées dans les statuts (ex. : état des dépenses effectuées pour le compte de la société et des engagements pris en son nom jusqu'à la signature des statuts)
  - En cas d'apport de titres énoncé dans les statuts, ceux-ci doivent être enregistrés au SIE
- **Un exemplaire de l'acte de nomination (Associés commandités, gérants, membres du Conseil de Surveillance)** signé en original par les associés (s'ils ne sont pas désignés dans les statuts).
- **Un original de l'attestation de dépôt des fonds** (l'attestation doit être obligatoirement antérieure à la date de signature des statuts)
- **Un original de la liste des souscripteurs** mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux
- **Un justificatif d'identité pour les personnes physiques** (Associés commandités, gérants, membres du Conseil de Surveillance)
  - Nationalité Française (résidant en France ou non) :  
Copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ou tout document justifiant de la nationalité, sauf permis de conduire
  - Nationalité étrangère et ressortissants de l'EEE et de la Suisse (quel que soit le domicile) :  
Copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité
  - Nationalité étrangère (hors EEE et Suisse) et résidant en France :  
Copie du titre de séjour en cours de validité et à jour de l'adresse. Si adresse non à jour, fournir un justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone fixe, quittance de loyer ou, si le gérant est hébergé, une [attestation d'hébergement](#) à remplir par la personne qui héberge avec la copie du justificatif de son domicile)
  - Nationalité étrangère (hors EEE et Suisse) et non résidant en France :  
Copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité



- Une [déclaration de non-condamnation et de filiation](#) datée et signée en original
- Un original datant de moins de trois mois de l'extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou à défaut un extrait commandé sur le site Infogreffe sur lequel figure le sceau du Greffe du Tribunal de Commerce pour les **Personnes morales (Associés commandités, gérants, membres du Conseil de Surveillance)**
- Une copie de l'attestation d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes et un original de la lettre d'acceptation de la fonction **en cas de nomination de Commissaires aux Comptes**
- copie du [journal d'annonces légales](#) ou attestation de parution avec date de publication.  
Pour la SCS : copie du journal d'annonces légales **obligatoire**.
- [Une copie du journal d'annonces légales](#) ou de l'**attestation de parution** avec le nom du journal et la date de publication
- **Une copie du justificatif de la jouissance du local :**
  - Copie du bail au nom de la société et signé des deux parties **ou**
  - Contrat de domiciliation **ou**
  - [Attestation de mise à disposition d'un local](#) datée et signée, et accompagnée d'un justificatif  
Pour la délégation de Lyon : le justificatif est obligatoire que si la pièce d'identité du dirigeant n'est pas à jour de son adresse (sinon fournir une facture EDF, eau, téléphone fixe, quittance de loyer, taxe d'habitation ou foncière ou, s'il est hébergé, une [attestation d'hébergement](#) à remplir par la personne qui l'héberge avec la copie du justificatif de son domicile)
- Un [pouvoir du mandataire](#) signé des deux parties si la formalité est effectuée par un intermédiaire
- Une copie du titre, du diplôme ou de l'autorisation permettant d'exercer cette activité si celle-ci est réglementée

### Coût de la Formalité

- **Les frais pour le greffe du tribunal de commerce : 37,45 € + 21,41 € (\*)**
  - Par chèque libellé à l'ordre du GTC
  - Par carte bancaire (pour la délégation de Lyon uniquement)
  - Par espèces (en prévoyant l'appoint)
- **Les frais pour le CFE : 70,00 €**  
**S'il y a, en plus l'établissement d'une carte de commerçant ambulant : 100,00 €**
  - Par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCI LYON METROPOLE
  - Par carte bancaire (pour la délégation de Lyon uniquement)
  - Par espèces (en prévoyant l'appoint)



### Informations complémentaires

- **Si l'activité de votre société est ambulante**, merci de fournir les [pièces nécessaires](#) à l'élaboration de la carte
- **Pour l'installation d'une enseigne** : contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur
- **Si vous mentionnez un sigle** : celui-ci doit apparaître sur l'imprimé M0 et l'annonce légale
- **Si vous mentionnez un nom de domaine** : l'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou de ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'AFNIC : [www.afnic.fr](http://www.afnic.fr) et [Déclaration relative au nom de domaine](#)
- **Si votre société est à capital variable** : indiquer dans l'annonce le capital minimum en précisant « montant en dessous duquel le capital ne peut être réduit »
- **Si vous êtes éligible à l'ACRE**, l'aide est attribuée automatiquement par l'URSSAF sans aucune démarche auprès du CFE